



Immeuble B. Quartier Khouma/ Face Sonatel
Route Nationale N°2, Richard Toll, Sénégal
Tel : +221 33 964 20 16 / +221 33 964 20 17 – Email orientation2020@isep-rt.edu.sn

PRESENTATION DE L'ISEP DE RICHARD TOLL

L'Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel (ISEP) de Richard Toll est un établissement public d'enseignement supérieur professionnel créé **par décret présidentiel n° 2016-814 du 14 juin 2016**. L'ISEP de Richard Toll a pour mission principale de former des titulaires du baccalauréat ou équivalent au grade de technicien supérieur (bac + 2 ans) dans les domaines de ***l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Aquaculture, de l'Agroalimentaire et du Tourisme***.

Entrant dans le cadre de l'extension du réseau d'Instituts supérieurs d'enseignement professionnel, l'ISEP de Richard Toll, au Nord du Sénégal, se veut être un institut au service du développement, par la formation de ressources humaines qualifiées avec un ancrage territorial dans la région de Saint Louis. Il vient compléter l'offre de formation supérieure en se positionnant comme une alternative aux cursus universitaires classiques. Il a aussi pour vocation de devenir un « Institut-Entreprise » articulé au développement territorial.

L'approche par compétences (**APC**) adoptée à l'ISEP de Richard Toll est une approche modulaire articulée sur un système de validation de crédits devant attester l'acquisition de compétences. Quel que soit le métier à acquérir les enseignements-apprentissages (**EA**) sont répartis en unités modulaires ou unités d'enseignements-apprentissages (**UEA**). La réalisation des modules ou des unités d'enseignements et d'apprentissages (**UEA**) permet de déboucher sur une certification qui atteste l'acquisition progressive des compétences prescrites dans le référentiel de certification.

OFFRE DE FORMATIONS DE PREMIERE ANNEE A L'ISEP – RICHARD TOLL

2020-2021

Domaines	Intitulé de la formation (Métiers)	Conditions d'admission
Agriculture	Technicien Supérieur en Production Agricole (TS-PA)	Sélection dans campus en suivie d'un entretien
	Technicien Supérieur Maintenance des Agroéquipements (TS-MAGE)	
	Technicien Supérieur en Irrigation et Gestion de l'Eau (TS-IGE)	
Elevage	Technicien Supérieur en Production de viande et de Lait (TS-PVL)	Etre titulaire d'un baccalauréat 2020
Agroalimentaire	Technicien Supérieur en Logistique et Distributions des produits agricoles et agroalimentaires (TS-LDPA)	
	Technicien Supérieur en transformation et conservation des produits agricoles et agroalimentaires (TS-TCP2A)	

DESCRIPTION DES METIERS

Intitulé de la formation	Liste des compétences visées
Technicien Supérieur en Production Agricole (TS-PA)	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer les sites de production de plein champ et hors sol • Installer la pépinière de production de plants maraichers • Réaliser les activités de production agricole de plein champ et hors sol • Conduire la production de semences • Evaluer la production agricole
Technicien supérieur en Production de Viande et Lait (TS-PVL)	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les activités de productions fourragères • S'approvisionner en animaux • Conduire l'exploitation de production laitière • Conduire l'exploitation de production de viande (embouche) • Superviser la conduite des productions Animales
Technicien supérieur en Logistique et Distribution des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TS-LDP2A)	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les flux et stocks de produits agricoles et agroalimentaires • Manager le parc de matériels, d'équipements et le personnel • Optimiser les coûts de la logistique • Assurer le respect des normes de sécurité des personnes et des biens
Technicien Supérieur en transformation et conservation des produits agricoles et agroalimentaires (TS-TCP2A)	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver la qualité des matières premières et des produits finis • Réaliser des opérations de transformations dans une ligne de production • Travailler comme Chef de quart de fabrication, Chef de ligne de fabrication, Chef de produit, Chef d'équipe de fabrication dans des PME et PMI agro-alimentaires, Industries Alimentaires, Laboratoires d'analyses, Services d'inspection des aliments, organismes de contrôle, Universités, Centres de recherche, ONG de développement. • créer sa propre entreprise
	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la maintenance préventive des agroéquipements

Technicien Supérieur en Maintenance des Agroéquipements (TS-MAGE)	<ul style="list-style-type: none"> • Réparer les systèmes mécaniques des agroéquipements • Réparer le système électrique des agroéquipements • Réparer le système électronique des agroéquipements • Réparer le système hydraulique/pneumatique des agroéquipements • Assurer la gestion technique des agroéquipements
Technicien Supérieur en Irrigation et Gestion de l'eau (TS-IGE)	<ul style="list-style-type: none"> • Caractériser le site d'implantation du système d'irrigation • Dimensionner le système d'irrigation gravitaire • Dimensionner le système d'irrigation sous pression • Mettre en place le système d'irrigation gravitaire • Installer le système d'irrigation sous pression • Gérer le système d'irrigation gravitaire • Gérer le système d'irrigation sous pression • Entretien le système d'irrigation gravitaire • Entretien le système d'irrigation sous pression

MONTANTS ANNUELS DES FRAIS DE FORMATION ANNEE ACADEMIQUE 2020 – 2021

Le montant annuel des frais de formation est **de quatre-vingt-dix mille (90 000) francs CFA** pour les candidats de la zone CEDEAO, ce qui représente environ 10% du coût estimatif annuel pour la formation professionnelle d'un technicien supérieur dans les secteurs techniques et technologiques.

Pour les candidats **hors CEDEAO**, le montant annuel des frais de formation est de **neuf cent mille (900 000) francs CFA**.

Les frais de formation sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration de l'ISEP-Richard Toll.

Mode de Paiement : L'intégralité du montant **non remboursable** est payée à l'inscription.

Aspects sociaux : Les dossiers de demande de bourse sont étudiés par l'Etat du Sénégal, mais ne donnent pas droit à une attribution automatique.

L'apprenant à l'ISEP-Richard Toll est soumis à un régime d'externat.